



Fin d'un cdd de remplacement

Par **lili**, le **04/04/2012** à **20:05**

Bonjour,rnj'ai conclu un Cdd pour le remplacement d'une salariée en arrêt maladie. le dit contrat prend fin dès la fin de l'arrêt maladie de la dite salariée.rnAprès 10 mois d'exercice, mon employeur me convoque par téléphone le 13 mars à un entretien fixé au 15 mars sans me donner de motif.rnJ'apprends lors de cet entretien que mon contrat prend fin le 19 mars suite au retour de la salariée remplacée.rnrn-aucun delai de carence, de préavis, est-ce une procédure légale?rn-pas de convocation par LRARrnrnJe suis étonnée de la soudaineté de la rupture, je vous remercie d'avance de vos réponses et précieux conseils.

Par **pat76**, le **05/04/2012** à **16:03**

BonjourrnrnVotre contrat prendra fin au retour de la salarié remplacée.rnrnL'employeur vous a informé du retour de la salariée et que votre contrat prendra fin le 19 mars.rnrnNous sommes au mois d'avril, comment s'est passée la fin du contrat?

Par **lili**, le **05/04/2012** à **16:26**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse.rnrnJe suis bien d'accord sur le fait que mon contrat prend fin au retour de la salariée remplacée.rnrnMa question est : mon ex entreprise m'a prévenue le jeudi 15 au soir que la salariée remplacée reprenait son poste le lundi 19, je pense que les arrêts maladies doivent être spécifiés bien à l'avance à l'entreprise, il me semble que cela n'est pas très normal ?rnrnLa fin de contrat à été immédiate le 19 mars, avec un " préavis " le 15/3, ce délai me semble bien mince.

Par **pat76**, le **05/04/2012** à **17:33**

RebonjourrrnrnSi vous envisagez une procédure, vous risquez d'avoir une déception quant au verdict qui sera prononcé.rnrnIl y avait une clause qui indiquait que le contrat prendrait fin au retour de la salariée remplacée.rnrnL'employeur ayant été informé de la date du retour de la salariée, vousa averti à quelle date votre contrat prendrai fin du fait de ce retour.rnrnL'employeur n'avait pas de délai de prévenance à respecter.rnrnVous avez vérifié que le retour de la personne que vous aviez remplacée était bien effectif au jour prévu (20 mars)?

Par **lili**, le **05/04/2012** à **20:33**

Re,rnrnNon, je ne veux pas faire de procédure, vérifier que les choses sont justes et honnêtes.rnrnPar contre l'idée de vérifier que la salariée à bien repris son travail me turlupine depuis quelques jours...Simplement, je me demande comment savoir ?...rnrnMerci, bonne soirée

Par **pat76**, le **06/04/2012** à **13:49**

BonjourrrnrnVous vous renseignez auprès d'anciennes collègues.

Par **lili**, le **06/04/2012** à **21:26**

Bonsoir,rnrnOui, j'y avais pensé...Seulement, je n'ai pas de contact avec d'autres employées.rnrnJe vais trouver une solution de ruse :)rnrnMerci pour vos réponse